



SEANCE
22 Janvier 2024

OBJET :
*Vente de quatre
véhicules municipaux
Fixation du tarif*

RAPPORTEUR :
A NOUVEAU

N°
2024-01-04

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Aurélié NOUGIER représentée par Josette PULITI
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a acquis trois véhicules afin de renouveler son parc automobile en décembre 2023,

Considérant que la commune a choisi la vente séparée de quatre véhicules plutôt que la déduction sur le bon de commande ;

Considérant la proposition de l'agent Peugeot de racheter les quatre véhicules ci-dessous :

- Peugeot 206, AR 089-DW
- Peugeot Boxer, 8187 WM 84
- Peugeot Boxer, 2925 ZD 84

- Fiat Ducato, 6666 WQ 84

Considérant la valeur nette comptable des quatre véhicules fixée à zéro euro et sortis de l'actif communal avec la mise en place de la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2024,

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. DUCHENE, Mme PIGHINI, M. TESTUD, Mme MACIA, M. MOUTTE

- FIXE le prix de vente à 1000 € pour les quatre véhicules

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Fait et délibéré

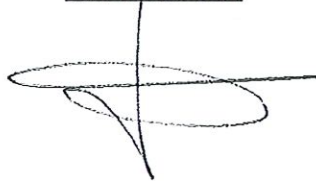
Les jours mois et an ci-dessus

ont signé

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 26/01/2024
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024
Après publication ou notification le : 30/01/2024
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24DELIB04-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024